



Menace de saisie d'huissier de justice

Par **Beaujp**, le **07/02/2008 à 18:49**

Bonjour , mon fils majeur , au moment de faits, a commis des dégradations avec "un camarade" sur un véhicule. Il a été condamné par le tribunal de grande instance a une peine de travail d'interet general & 500 € de dédomagement . La victime a donc perçu (500 € x2 soit 1000 €.

Nous venons de recevoir une lettre d un huiisier de justice , menacant mon fils de saisie sur salaire et de saisie du véhichule , si il ne s'acquittait pas de la somme de 842 € ($842 : 2 = 421$ €) cet huissier serait mandaté par l'assurance ...

Sur la lettre de l huissier ,qui n'est d'ailleurs pas arrivée en recommandé , ne figure aucune reference au jugement

Est ce normal ? Doit on payer ?

Merci de votre réponse .

Par **Jurigaby**, le **07/02/2008 à 20:02**

Bonjour.

N'importe comment, le jugement est exécutoire donc l'huissier est dans son droit.

Je vous conseille vraiment de payer..